

SEANCE DU 21 MARS 2026

Le vingt-et un mars deux mille vingt-six à dix-sept heures le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, en séance publique.

Etaients présents :

Mesdames SAUZEDE Véronique, MAUPPIN Gaétane, GUIDO Marie, HUSSON Audrey, FINOT Lucile, FLANDIN Dominique, ROUSSET Laurence, Messieurs SIMON Gilbert, MERVOYER Sylvain, FERNANDEZ David, APARICIO Alexandre, DUHOMME Daniel, FROMEAUX Jean-Paul, MATEO Philippe, CRAMBES Roger.

Ordre du jour

- Installation du conseil municipal,
- Election du maire
- Détermination du nombre des adjoints
- Election des adjoints au maire
- Lecture de la charte de l' élu local

Monsieur Gilbert SIMON, maire sortant, ouvre la séance à 17 heures, en remerciant le public présent

Il indique à l'assemblée que dans le cadre de l'installation du conseil municipal, la réunion se déroulera en quatre étapes : l'élection du maire, la détermination du nombre des adjoints, l'élection des adjoints, puis la lecture de la charte de l' élu local, avant la remise aux nouveaux élus des écharpes d'adjoint au maire.

Puis il procède à l'appel par ordre alphabétique des 15 membres élus : APARICIO Alexandre - CRAMBES Roger - DUHOMME Daniel - FERNANDEZ David – FINOT Lucile - FLANDIN Dominique- FROMEAUX Jean-Paul – GUIDO Marie- HUSSON Audrey – MATEO Philippe - MAUPPIN Gaétane- MERVOYER Sylvain- ROUSSET Laurence - SAUZEDE Véronique - SIMON Gilbert.

Il est fait appel à une ou un secrétaire de séance : **Madame** Lucile FINOT, volontaire, est validée dans cette fonction.

Monsieur le maire en sa qualité de doyen d'âge, poursuit le déroulé de la séance et fait appel à deux assesseurs pour s'assurer des opérations de vote : **Madame Gaétane MAUPPIN et Monsieur Philippe MATEO**, volontaires, sont installés dans cette fonction.

Puis Monsieur Gilbert SIMON, donne lecture des articles du code général de la fonction publique territoriale, liés aux modalités de l'élection du maire, puis, après avoir fait appel à candidatures, il fait procéder à bulletins secrets à l'élection.

Sont candidats :

Monsieur Roger CRAMBES obtient 1 voix - Monsieur Gilbert SIMON obtient 14 voix.

Monsieur Gilbert SIMON, est élu maire de Campagne sur Aude, à la majorité par 14 voix

Monsieur FROMEAUX Jean-Paul doyen d'âge après le maire des conseillers municipaux remet l'écharpe de Maire à Monsieur Gilbert SIMON qui prend alors la présidence du conseil.

Monsieur le maire, dans sa prise de parole, indique que le concernant, son engagement s'inscrit dans un mandat de continuité et de transmission. Il précise qu'une fois « la joute électorale passée », il est le maire de toutes les Campenoises et de tous les Campenois. Il demande au conseil, dans son ensemble, de travailler exclusivement dans l'intérêt général, afin qu'à la fin de la mandature, l'équipe municipale puisse rendre la meilleure copie possible,

en honorant le programme qui a été largement plébiscité par les Campenoises et les Campenois, lors de l'élection du 15 mars 2026.

Monsieur le maire propose au conseil de valider le nombre d'adjoints au maire à **trois adjoints**

Soumise au vote du conseil, sa proposition est **validée à l'unanimité** (15 voix pour).

Dans la continuité, Monsieur le maire, donne lecture d'un courrier qui lui a été adressé par la liste « Ensemble, continuons pour Campagne » lui proposant l'élection au scrutin de liste de trois adjoints au maire, afin de constituer autour de lui la municipalité. 15 bulletins de vote portant les noms de trois candidats sont joints au courrier

-1^{ère} adjointe : Madame Véronique SAUZEDE

-2^{ème} adjoint : Monsieur David FERNANDEZ

-3^{ème} adjointe : Madame Marie GUIDO.

Puis il est procédé dans le cadre d'un scrutin de liste et à bulletins secrets à l'élection des adjoints.

Sont élus :

Premier Maire adjointe, en charge des finances, du social et de la vie associative :

Madame SAUZEDE Véronique, élue à l'unanimité des suffrages exprimés. (14 voix pour -1 nul))

Deuxième Maire adjoint en charge des services techniques, du développement économique et touristique ainsi que de la régie communale de l'eau

Monsieur FERNANDEZ David, élu à l'unanimité des suffrages exprimés. (14 voix pour -1 nul)

Troisième Maire adjointe en charge de l'administration générale, des personnels et de l'urbanisme,

Madame GUIDO Marie, élue à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour 1 nul.)

Monsieur le Maire après avoir lu **la charte de l' élu local**, dont il remet deux exemplaires écrits à chaque élu, dont un lui est retourné, à titre d'accusé de réception, ceint chaque adjoint élu d'une écharpe tricolore.

Il remercie l'assistance présente et met un terme à ce conseil municipal d'installation.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire